

Convention cadre de coopération

entre le Département de la Seine-Saint-Denis
et la Communauté d'agglomération Est Ensemble



Cadre de coopération entre :

Le Département de la Seine-Saint-Denis,
Représenté par son Président, M. Stéphane Troussel

Et

La Communauté d'agglomération Est Ensemble,
Représentée par son Président, M. Gérard Cosme

Sommaire

Préambule	4
1 Objet de la convention	5
2 Présentation des objectifs fixés	5
3 Obligations des parties	5
3.1 Travailler ensemble sur les grands projets d'Aménagement et de transports	5
3.1.1 Développement des transports en commun	5
3.1.2 Un travail en commun sur les problématiques foncières	7
3.1.3 Réflexions avec l'APUR sur les projets concernant des routes départementales	7
3.1.4 Développement du fret écologique.....	8
3.1.5 Mutualisation des infrastructures numériques publiques	8
3.1.6 Aménagement numérique du territoire.....	8
3.2 Œuvrer ensemble pour une écologie urbaine de qualité	9
3.2.1 Rapprochement des plans climats énergie	9
3.2.2 Travail en commun sur la prévention des déchets.....	9
3.2.3 Assainissement	9
3.2.4 Événements festifs et éducatifs autour des thèmes de l'eau et de la nature.....	10
3.2.5 Biodiversité et nature en ville	10
3.2.6 Lutte contre les nuisances sonores.....	11
3.3 Développer la connaissance partagée et les bonnes pratiques	12
3.3.1 Échange de données	12
3.3.2 Mise en place d'une stratégie commune en matière de mécénat.....	12
3.3.3 Travail en commun sur les fonds européens	12
3.4 Renforcer la cohésion sociale et soutenir l'insertion	12
3.4.1 Engagements du Département pour l'égalité et la lutte contre les discriminations	12
3.4.2 Pacte pour l'emploi, la formation et économie sociale et solidaire	13
3.4.3 Insertion.....	13
3.4.4 Politique de la ville.....	14
3.4.5 Action sociale en faveur des personnes âgées.....	14
3.4.6 Habitat privé	14
3.5 Diversifier le tissu économique et valoriser le potentiel	14
3.5.1 Soutien à la création d'entreprises	14
3.5.2 Promotion du territoire, accueil et implantation des entreprises	15
3.5.3 Rayonnement du pôle artisanal de Pantin et du parc technologique Biocitech.....	15
3.5.4 Soutien à la filière Image.....	15
3.6 Mettre en œuvre une convention de coopération culturelle et patrimoniale	16
3.6.1 Diagnostic territorial sur les pratiques culturelles du territoire	16
3.6.2 Valorisation du patrimoine.....	16
3.6.3 Lecture publique.....	16
3.6.4 Enseignements artistiques	17
3.6.5 Manifestations culturelles	17
3.7 Soutenir le sport	17
3.8 Articuler les projets d'Est Ensemble avec l'alliance L'Ourcq en mouvement	18
3.8.1 Arc culturel et de loisirs autour du canal de l'Ourcq.....	19
3.8.2 Diversification du tissu économique et valorisation du potentiel.....	19
4 Suivi, bilan et ajustements de la convention-cadre	19
4.1 Mettre en place des instances de pilotage et de suivi de la convention	20
4.2 Évaluer la convention après son arrivée à terme	20
5 Durée de la convention et entrée en vigueur	20
6 Modification de la convention	21
7 Résiliation de la convention	21
8 Communication sur la convention	21
9 Liste des annexes	21

Préambule

Le Département de Seine-Saint-Denis et la Communauté d'agglomération Est Ensemble sont convaincus que le développement de leur territoire réside dans un partenariat étroit entre les deux personnes publiques.

Alors que se pose avec acuité la question de la modernisation de l'action publique territoriale - pour éviter les millefeuilles, aller vers la simplicité et l'efficacité des politiques publiques – il nous apparaît indispensable de mettre en commun nos forces et en cohérence nos actions.

Notre territoire est marqué par des problématiques spécifiques sur le plan historique, social, politique, démographique, mais il est surtout fort de ses valeurs, de solidarité en particulier, qu'il appartient au Département de Seine-Saint-Denis et à la Communauté d'agglomération Est Ensemble de faire vivre dans une situation de crise économique et sociale alarmante.

Par la signature de cette convention, nous voulons affirmer que ce sont bien des logiques de complémentarité et non de compétition qui ont lieu d'être aujourd'hui et ce, d'autant plus que la construction du Grand Paris est à l'œuvre. L'affirmation de la Métropole parisienne passe nécessairement par des coopérations solides entre acteurs des territoires.

Dans ce contexte, le Département de Seine Saint-Denis et l'Agglomération Est Ensemble entendent faire valoir les spécificités d'un territoire frappé durement par la crise économique et sociale - où nombre de quartiers nécessitent toujours des interventions prioritaires - mais aussi valoriser son extraordinaire potentiel.

Est Ensemble est un formidable territoire d'opportunités, propice à l'innovation et l'expérimentation. Les villes qui composent l'agglomération sont des villes d'accueil d'une population jeune et créative. Le territoire dispose d'un foncier attractif disponible, de pôles économiques d'intérêts nationaux et fait preuve d'un dynamisme urbain important.

Le Département de Seine-Saint-Denis, véritable bouclier social pour les habitants, partage les grands principes qui président à la construction du projet de territoire de la Communauté d'agglomération Est Ensemble, à savoir :

- un territoire socialement, économiquement, écologiquement, humainement et culturellement exemplaire ;
- un territoire tourné vers la satisfaction de la diversité des besoins de ses habitants en matière d'accès à l'éducation, à l'emploi et au logement, de services publics efficaces, de solidarités ;
- un territoire résolument tourné vers son avenir, innovant sur le plan économique, social et citoyen ;
- un territoire de continuités, de liaisons entre les quartiers et les villes qui le composent.

Les destins de la Seine-Saint-Denis et d'Est Ensemble sont communs, et aujourd'hui plus que jamais, les partenaires ont intérêt à travailler de concert à l'avènement d'un territoire durable et solidaire, au service des habitants.

1 Objet de la convention

Cette convention se situe dans le cadre de la dynamique métropolitaine à l'œuvre sur le territoire d'Est Ensemble. Elle a pour but de l'amplifier, de coordonner l'action publique entre le Département et la Communauté d'agglomération, de la rendre plus efficace, dans l'intérêt des habitants.

Cette convention fixe le cadre général de coopération et les objectifs communs du Département de la Seine-Saint-Denis et de la Communauté d'agglomération Est Ensemble pour approfondir leur partenariat. Elle présente les actions qui en découlent.

Elle s'inscrit dans le contexte plus global de l'Agenda 21 de la Seine-Saint-Denis, du Contrat de Développement Territorial d'Est Ensemble, de son projet de territoire et de son futur projet d'aménagement et de développement durable, qui verra le jour en 2014.

2 Présentation des objectifs fixés

Par la présente convention, le Département de la Seine-Saint-Denis souhaite accompagner la Communauté d'agglomération Est Ensemble dans les profondes mutations qu'elle traverse. Afin de promouvoir le développement durable et harmonieux de ce territoire, le Département réaffirme la nécessité de mener à bien des actions conjointes, prenant en compte les spécificités de la Communauté d'agglomération.

La Communauté d'agglomération entend tirer partie de l'expertise et du soutien mis en place par le Département pour l'aider dans son développement et dans l'atteinte de ses objectifs. Elle souhaite désigner le Département comme un partenaire privilégié pour la transformation durable de son territoire.

Cette volonté partagée a permis de dégager six grands axes de partenariat entre les deux parties : l'aménagement et les transports ; l'écologie urbaine ; le partage des données et de l'expertise ; la cohésion sociale et l'insertion ; la culture, le patrimoine et le sport et l'alliance L'Ourcq en Mouvement.

3 Obligations des parties

3.1 Travailler ensemble sur les grands projets d'Aménagement et de transports

3.1.1 Développement des transports en commun

En concordance avec le Schéma Directeur Régional d'Ile-de-France, le Département et la Communauté d'agglomération Est Ensemble œuvrent pour améliorer la qualité de l'espace public et désenclaver les territoires, en soutenant la mise en place de transports collectifs efficaces.

Le Département et la Communauté d'agglomération Est Ensemble sont donc naturellement très engagés dans les projets de transport en commun : Grand Paris Express, TZEN 3 sur la RN3, prolongement du tramway T1, de la Tangentielle, de la ligne de métro 11... Ils souhaitent travailler étroitement dans ce domaine.

En ce qui concerne la ligne 11, la Charte pour un territoire durable autour de son prolongement a été signée en 2010 par treize partenaires (le STIF, le Département, la

Communauté d'agglomération et les villes concernées). Elle comprend un diagnostic partagé du territoire et liste les engagements de chaque signataire.

- Aménagement de l'ex RN3, futur TZEN3

Le Département s'est investi dans un projet de requalification et d'insertion d'un transport en commun de type bus à haut niveau de service en site propre sur l'ex-RN3, le TZen3, avec une première phase qui ira de la Porte de Pantin en interconnexion avec le T3 à la gare de Gargan, en liaison avec le T4, en traversant les communes de Pantin, Romainville, Bobigny, Noisy-le-Sec, Bondy et Les Pavillons-sous-Bois. Le projet s'accompagne d'un réaménagement des espaces publics et d'une restructuration du réseau de bus. Le budget du projet est globalement estimé à 180 millions d'euros.

Les études de requalification de l'ex-RN3 en vue de la mise en place du TZen3 se déroulent en lien très étroit avec les différents projets des territoires de l'Ourcq qui bordent l'axe (ZAC du port à Pantin, Ecocité à Bobigny, Quartier durable de la plaine de l'Ourcq à Noisy le Sec, Secteur du Pont de Bondy et ZAC du canal...) et notamment avec la ZAC de l'Horloge à Romainville.

En particulier, l'étude menée pour le Département par trois groupements d'architectes sur le secteur de l'autopont de Bondy montre qu'il se situe à la conjonction de nombreux projets : le TZen3 porté par le Département, la future gare du Grand Paris, plusieurs ZAC..., ce qui implique un travail en commun de tous les acteurs pour aboutir à un schéma directeur partagé de ce secteur. La démolition de l'autopont Polissard a été demandée à l'Etat qui en est propriétaire.

Par ailleurs, le Grand Projet 3 (GP3) du Contrat de Projets État-Région, signé entre le Département, Est Ensemble et la Région en 2012 prévoit l'élaboration d'une charte autour des projets de transport du secteur ex-RN3 – canal de l'Ourcq. La Communauté d'agglomération s'engage à associer pleinement le Département à cette démarche.

- Prises en compte des impacts des projets d'aménagement (T1...)

Le Département et La Communauté d'agglomération s'engagent à réfléchir ensemble aux solutions à apporter aux problématiques techniques dérivant des projets d'aménagement, et plus particulièrement concernant le projet de T1 (transport des déchets, réseau d'assainissement...).

- Desserte de Montreuil

Le Département s'impliquera pour obtenir la prise en compte d'une réflexion sur le prolongement de la ligne 9 et /ou 3 dans les études à mener par le STIF concernant la desserte en transport en commun de la ville de Montreuil, en complément du projet de prolongement du tramway T1 et du prolongement de la ligne de métro M11,

En effet, le prolongement de la ligne de métro 9, depuis la Mairie de Montreuil jusqu'à ses interconnexions avec le tramway T1 et le métro 11, doit conférer la cohérence entre les politiques d'aménagement portées par la ville et la Communauté d'agglomération, et les politiques de transport développées. Il pourra faire l'objet de travaux spécifiques pour préciser les démarches de planification de la Communauté d'agglomération : Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) ou Plan Local de Déplacement (PDL), portés par Est Ensemble.

- Information des acteurs économiques

Les partenaires travailleront ensemble à l'information des acteurs économiques en matière de projets de transports en commun comme atout pour l'implantation d'entreprises et pour la valorisation du territoire. Cette action pourrait débiter avec le projet de TZEN 3.

3.1.2 Un travail en commun sur les problématiques foncières

Le Département est propriétaire d'un patrimoine immobilier hérité de la mission de portage foncier qu'il accomplissait pour les communes du département. La démarche de stratégie foncière et immobilière du Département favorisera notamment les transactions concernant la réalisation de logements ou d'équipement publics.

Par ailleurs, le Département et Est Ensemble sont respectivement engagés dans des projets d'aménagement (prolongement du T1 de Bobigny à Val de Fontenay pour le Département, aménagement de ZAC pour Est Ensemble...) nécessitant des besoins en réserves foncières.

Aussi, le Département et Est Ensemble s'engagent réciproquement :

- à faciliter les opérations foncières et immobilières nécessaires aux projets de l'autre partie (par des cessions, mises à disposition,...),
- à déterminer, de façon concertée, le devenir des biens acquis par le Département dans le cadre du portage foncier. Deux actions déjà engagées seront menées à bien :
 - Le Département négocie avec la commune de Montreuil un protocole foncier concernant le secteur des Murs à pêches.
 - Le Département facilitera les échanges avec Est Ensemble pour lui permettre d'envisager d'acquérir (soit directement, soit par l'intermédiaire de ses communes membres) les biens du Département, acquis par portage, en lien avec sa démarche de stratégie foncière et immobilière (plan départemental exceptionnel de soutien aux projets de logements et d'équipements publics et schéma foncier et immobilier du patrimoine à venir).

Une étude pré-opérationnelle permettant la réalisation d'un plan guide autour du secteur du tramway T1 doit compléter les travaux en cours afin de mener une réflexion sur l'aménagement des délaissés fonciers sur les territoires de Montreuil, Romainville et Noisy-le-Sec, appartenant en partie au Département et à l'État. Cette étude réunit Est Ensemble, pilote de la démarche, le Département et les villes de Romainville et Montreuil.

Le Département finance une partie de l'étude.

- Les partenaires feront en sorte d'avancer rapidement pour permettre d'aménager le foncier en parallèle des travaux du T1, ce qui permettra ainsi de rationaliser les coûts.
- Ils s'efforceront de conclure une charte d'intentions avec les partenaires institutionnels comme l'État, la Caisse des dépôts et consignations ou le Val-de-Marne.

Une convention partenariale et financière portant sur l'étude stratégique relative aux délaissés du T1 sera élaborée par le Département et Est Ensemble.

3.1.3 Réflexions avec l'APUR sur les projets concernant des routes départementales

- Ex-RN2

Le Département a engagé en 2012, dans le cadre de ses compétences en matière de voirie et de sa convention de collaboration avec l'Atelier parisien d'urbanisme (APUR), un travail de recollement des projets urbains situés sur le linéaire de l'ex-RN2 afin d'identifier ses facteurs d'évolution à court, moyen et long termes. En 2013, ce travail, piloté par le Département, sera poursuivi en focalisant sur des «espaces à enjeux», tels que le carrefour ex-RN2 – RD27 au droit du Fort d'Aubervilliers. Comme en 2012, Est Ensemble sera associé aux réunions d'étapes et destinataire du document final.

- RD115

Dans l'esprit du travail engagé en 2012 sur l'ex-RN2 et toujours dans le cadre de sa convention avec l'APUR, le Département souhaite engager en 2013 une réflexion sur la RD115, en procédant dans un premier temps à un recollement de l'ensemble des projets urbains situés sur son linéaire. Dans un second temps, des «espaces à enjeux» pourront également être définis. Est Ensemble sera également associé aux réunions d'étapes pilotées par le Département et destinataire du document final.

- Par ailleurs, la Ville de Montreuil a initié en 2012 un travail en partenariat avec l'APUR pour élaborer une stratégie d'accompagnement de la mutation des axes routiers structurants en interface avec Paris, concernant à la fois l'habitat (PNRQAD), la voirie et les transports, le commerce et le développement économique, le patrimoine bâti et la mutation du tissu urbain. Ce travail doit être élargi à la Communauté d'agglomération et au Département. Le Département examinera attentivement le résultat de ces travaux concernant deux axes d'importance relevant de sa compétence:
 - l'axe départemental rue de Paris, avenue Paul Vaillant Couturier, avenue Aristide Briand
 - la RD37 (dont la partie «avenue de la résistance» traverse le territoire montreuillois) et la RD20 (avenue Gabriel-Péri).

3.1.4 Développement du fret écologique

Le Département est très intéressé par le développement de l'activité de fret sur le canal de l'Ourcq, et notamment par le projet de port urbain de fret de Bobigny. Ce projet permettra de mieux répondre aux besoins de transport de marchandises pour la réalisation des grands projets d'aménagement, tout en limitant fortement les nuisances.

Le Département lancera une étude sur les capacités de fret du canal de l'Ourcq pour permettre le transport écologique des matériaux dans le cadre des nombreuses constructions envisagées sur le département. Est Ensemble s'impliquera dans cette démarche.

3.1.5 Mutualisation des infrastructures numériques publiques

Le réseau Très Haut Débit en Seine-Saint-Denis (THDSSD) du Département relie en fibres optiques l'ensemble des sites départementaux d'éducation et d'accueil aux usagers. Est Ensemble, de son côté, a pour objectif de relier en qualité de propriétaire les communes de ses neuf villes. De nombreux tronçons sont communs, les résultats d'études pourront être partagés. En cas de travaux, des conventions de mutualisation peuvent être établies. De façon générale, les deux parties s'engagent à rendre disponibles les fourreaux surnuméraires sur la base de conventions d'application pour chaque opération.

En termes d'usage, le réseau THDSSD relie des centres de données informatiques du territoire (datacenters). Les deux parties pourraient créer un groupe de réflexion sur le partage de l'hébergement de données publiques dans ces centres ou sur toute autre mutualisation de solutions numériques dans le champ de leurs compétences.

3.1.6 Aménagement numérique du territoire

Concernant l'accès de la population et des entreprises au très haut débit, Est Ensemble et le Département travailleront à définir une position commune face aux opérateurs, dans l'objectif d'encourager le déploiement de la fibre optique sur l'ensemble du territoire. Ce travail commun s'inscrira dans le cadre du schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN), piloté par le Département, en cohérence avec les acteurs majeurs dans ce domaine, dont le syndicat SIPPAREC.

Les partenaires pourront engager une information sur l'évolution des réseaux (fixe et 4G) à destination des acteurs économiques.

3.2 Œuvrer ensemble pour une écologie urbaine de qualité

3.2.1 Rapprochement des plans climats énergie

Le Département a adopté son plan climat énergie départemental en 2010. De son côté, Est Ensemble a engagé l'élaboration de son plan climat énergie territorial en 2013. Un rapprochement des actions définies dans ces plans sera étudié pour déterminer d'éventuelles opérations conjointes.

Le Département lance également en 2013 un schéma directeur de l'énergie concernant l'ensemble de ses bâtiments, dont les sites centraux, majoritairement positionnés sur le territoire d'Est Ensemble. Ce schéma a pour objectifs de faire le bilan de l'état énergétique du patrimoine, de réduire la consommation énergétique et les émissions de gaz à effet de serre, d'établir un plan d'investissement pluriannuel permettant d'accroître la performance énergétique des bâtiments, de travailler sur les pratiques et de sensibiliser à l'économie d'énergie.

3.2.2 Travail en commun sur la prévention des déchets

Le Département a adopté un Plan de prévention des déchets, faisant l'objet d'une convention avec la Région Ile-de-France. L'originalité de ce plan réside dans sa double dimension, interne et territoriale. Il complète les efforts consentis pour réduire et valoriser la production de déchets de l'administration, illustrés notamment par la mise en place de trois collectes sélectives (papiers-cartons ; consommables bureautiques ; piles et accumulateurs). Certaines actions sont suivies plus particulièrement avec Est Ensemble, c'est le cas, notamment, du travail sur la gestion et la prévention des déchets dans les collèges. Le plan de prévention doit faire l'objet en 2013 d'un travail de collecte d'indicateurs en vue d'établir une cartographie des déchets du département.

Le Département accompagne par ailleurs Est Ensemble dans la mise en place de son plan local de prévention. Il assure le retour d'expérience des actions innovantes sur les thématiques telles que le réemploi, le compostage, l'éco-conception. Plus spécifiquement, le Département soutient des actions d'économie sociales et solidaires dans le domaine du réemploi (cas de la ressourcerie "La Collecterie" à Montreuil).

3.2.3 Assainissement

Les coopérations en matière d'assainissement peuvent se décliner à plusieurs niveaux.

- **Schéma directeur**

En 2012, la Communauté d'agglomération a décidé d'élaborer son schéma directeur d'assainissement communautaire. Le Département participe à cette étude d'ensemble dans le cadre d'une convention technique et financière qui fixe les contours du travail en commun jusqu'en 2015, avec le soutien financier de l'Agence de l'eau Seine-Normandie. Ce schéma directeur d'assainissement aura comme base les différentes études de diagnostic réalisées à l'échelle communale. Les résultats obtenus contribueront à bâtir les actions de coopération à venir entre les deux partenaires, en cohérence avec les programmes d'action des Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) dont dépend le territoire communautaire.

- **Règlement unique d'assainissement**

Le règlement réalisé par le Département et approuvé par les collectivités territoriales pour leur territoire définit les conditions et modalités auxquelles sont soumis les branchements et les déversements des eaux dans les ouvrages d'assainissement sur le territoire de la Seine-Saint-Denis. Il établit et précise les prestations assurées par le service de l'assainissement ainsi que les obligations respectives de l'exploitant du service de l'assainissement, des usagers du service et des propriétaires des immeubles ou infrastructures raccordées. Est Ensemble envisage de s'inspirer très largement de ce règlement, pour l'exploitation du réseau d'assainissement communautaire.

- Ruissellement des eaux de pluies

En 2012, Est Ensemble a souhaité travailler avec le Département sur les ruissellements de surface et des défauts d'engouffrement conduisant à un mauvais remplissage des réseaux souterrains et notamment des bassins de retenue comme celui de Guernica à Montreuil. Le Département a déjà réalisé un recensement des dispositifs d'engouffrement adaptés à certaines configurations d'écoulements de surface. Sur cette base, des aménagements visant à mieux maîtriser le ruissellement de surface devront être imaginés puis construits sur certains secteurs.

- Bassin d'assainissement

La Communauté d'agglomération, le Département et la Ville de Montreuil travaillent sur la programmation de la réalisation d'un bassin de retenue commun à Montreuil, sur la convention de co-maîtrise d'ouvrage et sur le statut juridique du futur ouvrage. Les études sont en cours et se poursuivront pour permettre le lancement des travaux dès que possible.

- Partage des données patrimoniales

Le Département a déployé en 2012 son Système d'Information Géographique (SIG) nommé Galilée. Une première convention le mettra bientôt à disposition de la Communauté d'agglomération Est Ensemble moyennant une contribution aux frais de maintenance et de développement de nouvelles fonctionnalités. Une deuxième convention permettra la mise en commun des données techniques descriptives des patrimoines d'assainissement communautaire et départemental via cet outil. Est Ensemble et le Département prévoient ainsi de partager leurs données sur le patrimoine d'assainissement. Les premiers pas sont faits pour permettre à la Communauté d'agglomération et au Département de consulter et d'utiliser sur une même interface les données relatives aux réseaux d'assainissement communautaire et départemental. Cette mise à disposition s'inscrit dans une démarche de mutualisation des informations produites par les services publics, avec pour objectif l'amélioration du partage de la connaissance des réseaux d'assainissement.

3.2.4 Événements festifs et éducatifs autour des thèmes de l'eau et de la nature

Le Département organise différentes manifestations en direction du grand public autour des thèmes de la découverte de la nature, auxquelles Est Ensemble est susceptible de s'associer, comme l'initiative « Ourcq vert et bleu » (voir aussi 3.8.1).

3.2.5 Biodiversité et nature en ville

- Schéma pour un environnement vert en Seine-Saint-Denis (SEVES)

Le lancement de ce dispositif d'accompagnement technique des professionnels et associations du territoire est prévu d'ici fin 2013. Il sera accompagné d'un ensemble de ressources pour un environnement vert en Seine-Saint-Denis, mis à disposition des acteurs du territoire.

Le SEVES consistera à :

- développer, diffuser et mieux faire connaître aux acteurs locaux les productions du Département (données, études, guides...);
- faire de chaque service une « ressource » pour les acteurs du territoire, en faisant mieux connaître leurs champs d'expertise ainsi que leurs actions innovantes
- favoriser le partage d'expériences, par l'organisation de journées d'échanges
- développer les partenariats avec le monde étudiant pour répondre à des problématiques techniques fortes de la Seine-Saint-Denis (pollutions des sols, mouvements de terrain, écologie urbaine,...)

Une présentation dédiée aux services d'Est Ensemble pourrait être programmée fin 2013.

- **NATURA 2000**

Après avoir présidé le COPIL Natura 2000, le Département de la Seine-Saint-Denis a été désigné par le Préfet, animateur du réseau multi-sites Natura 2000 de la Seine-Saint-Denis en 2012. Le parc des Beaumont dont la gestion relève désormais d'Est Ensemble, fait partie du multisite Natura 2000. Le Département peut, à ce titre et dans le cadre de cette convention, se mettre à disposition d'Est Ensemble pour l'élaboration du plan de gestion du parc des Beaumonts et pour une aide au montage de contrats Natura 2000.

- **BPAL de la Corniche des Forts**

Le projet régional de base de loisirs s'étend sur les communes de Romainville, Noisy-le-Sec, Pantin et Les Lilas. Ce projet est une priorité pour la Communauté d'agglomération. Est Ensemble et le Département uniront donc leurs efforts pour que ce projet fasse l'objet d'un programme consensuel et stabilisé, traitant l'ensemble des problématiques en jeux. Pour ce faire, les partenaires souhaitent mettre en place un comité de pilotage d'ici la fin de l'année 2013, en incluant la Région.

- **Conservatoire Botanique National du Bassin parisien (CBNBP)**

Le territoire souhaite accueillir le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien qui doit quitter ses locaux actuels au sein du Muséum Nationale d'Histoire Naturelle. Parmi les sites potentiels existant sur le périmètre de l'Agglomération, le secteur des Murs à Pêches à Montreuil semble à ce jour faire consensus, la préférence du site Montreuillois étant clairement exprimée, notamment par le CBNBP, par la voix du Musée National d'Histoire Naturelle. Ce site permettrait de travailler en lien avec l'histoire agricole et maraîchère. Le Département sera associé au pilotage du projet, en fonction de son implication financière.

- **Agriculture urbaine et autres actions innovantes**

Le Département et Est Ensemble pourront coopérer à l'occasion de projets innovants en matière de nature en ville ou d'agriculture urbaine, comme par exemple la réflexion sur la définition d'un périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN), ou comme le projet de «ferme urbaine» portée par la Ville de Romainville.

- **Schéma des continuités écologiques de l'agglomération (ou trame verte et bleue - TVB)**

Ce schéma vise à évaluer l'état écologique du territoire de l'Agglomération et à garantir, voire améliorer, la qualité de l'environnement. Il aura pour objet principal la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, également appelées trames vertes et bleues, en adéquation avec la politique «Biodiversité» portée par le Département et avec le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) initié par la Région.

3.2.6 Lutte contre les nuisances sonores

Le Département de la Seine Saint Denis, en collaboration avec l'ADEME, a décidé de traiter le problème des logements exposés à des niveaux de bruit élevés. Un premier programme a été lancé sur Pantin, le long de l'ex-RN3, avenue Jean Lolive.

De plus, le Département et Est Ensemble cofinancent avec l'ADEME, l'État, la Région Ile-de-France et RFF l'installation de protections acoustiques à Bondy et à Noisy-le-Sec. C'est la plus grande opération de traitement des Points Noirs Bruit ferroviaires (situations de forte exposition sonore) au niveau national, entièrement financée par les fonds publics, à passer en phase travaux.

Plus de 230 logements feront l'objet de travaux d'amélioration de leur isolation phonique, ainsi que de nombreux bâtiments de services (santé, enseignement, action sociale). Ces nouveaux aménagements vont concerner 2 000 habitants.

3.3 Développer la connaissance partagée et les bonnes pratiques

3.3.1 Échange de données

Dans la limite des possibilités légales, Est Ensemble et l'Observatoire départemental échangeront toutes données utiles au pilotage de leurs politiques publiques sur le territoire d'Est Ensemble.

Un travail en commun est déjà engagé dans le domaine de la santé et de la gérontologie. Une convention précisera les modalités d'échanges de données et d'études.

Parallèlement, le Département sera associé à la mise en place d'une fonction d'observation territoriale au niveau de la Communauté d'agglomération.

Les partenaires veilleront également à l'association d'Est Ensemble et du Département aux dispositifs d'observation partagée. Le Département soutiendra ainsi la participation d'Est Ensemble à l'Observatoire départemental des données sociales.

3.3.2 Mise en place d'une stratégie commune en matière de mécénat

Le Département et Est Ensemble s'engagent à se coordonner en matière de recherche de mécénat et à travailler ensemble sur la définition d'objectifs partagés.

3.3.3 Travail en commun sur les fonds européens

Les deux partenaires prépareront de façon privilégiée l'articulation entre le Département et Est Ensemble dans le cadre de la future gestion des fonds européens, pour laquelle le Département verra probablement évoluer ses compétences selon la future loi de décentralisation. Un partenariat sera construit sur cette question, afin de sécuriser et d'optimiser les aides européennes à destination du territoire d'Est Ensemble à travers trois axes :

- organiser une veille commune de la préparation budgétaire européenne et de l'application des règlements européens ;
- construire, sur les sujets d'intérêts communs, un accord sur une communication et un lobbying commun Département / Est Ensemble ;
- associer le Département au travail d'Est Ensemble sur le volet urbain que la Communauté souhaite développer pour la prochaine programmation européenne.

3.4 Renforcer la cohésion sociale et soutenir l'insertion

3.4.1 Engagements du Département pour l'égalité et la lutte contre les discriminations

La réduction des inégalités demeure un défi difficile mais nécessaire à relever, qui requiert des engagements soutenus de la part de tous les pouvoirs publics. Le Conseil général assume pleinement cette responsabilité dans ses politiques publiques mais il souhaite aller plus loin pour l'égalité, à travers une démarche volontaire.

Le domaine d'action prioritaire d'une démarche du Conseil général en faveur de l'égalité doit correspondre à la première préoccupation des habitants de Seine-Saint-Denis : l'emploi. Il s'agit donc de prendre en compte cette question de l'emploi de manière ouverte, de l'orientation professionnelle au déroulé de carrière, en passant par le recrutement.

Le Département a adopté un plan pour l'égalité et contre les discriminations et proposera à la Communauté d'agglomération de s'associer à toutes les actions qui seront prévues dans ce plan pour favoriser l'emploi, la création d'entreprises, la formation des jeunes et l'égalité entre les sexes dans l'emploi et l'orientation professionnelle.

3.4.2 Pacte pour l'emploi, la formation et économie sociale et solidaire

En cohérence avec les orientations fixées par le CDT d'Est Ensemble et avec le Plan pour l'Égalité du Département, les partenaires travailleront à l'élaboration d'un Pacte pour le développement du territoire, entre la Communauté d'agglomération, le Département et la Région.

Les champs concernés sont le développement économique, l'emploi, la formation professionnelle, l'innovation, la recherche et l'enseignement supérieur. Les partenaires proposeront un diagnostic et un plan d'action en créant les conditions d'une association des acteurs locaux au processus. Dans ce cadre, le Département recherchera avec la Région et Est Ensemble des actions où il peut apporter une valeur ajoutée ou permettre des actions de mutualisation de compétences dans le cadre des axes de travail retenus et notamment :

- l'articulation du développement économique et de l'insertion, en prenant appui sur les actions du Programme Départemental d'Insertion (PDI)
- la structuration de l'Économie Sociale et Solidaire, pourvoyeuse d'emplois locaux durables, notamment au travers de l'Insertion par l'Activité Économique

3.4.3 Insertion

Plusieurs chantiers sont à l'étude et nécessiteront une collaboration étroite :

- Plan local pluriannuel pour l'insertion et l'emploi (PLIE) : la Communauté d'agglomération s'est engagée à constituer un PLIE communautaire au 1er janvier 2014, début de la nouvelle programmation européenne. Le Département participera activement à l'étude de faisabilité. Ce PLIE permettra notamment à Est Ensemble de promouvoir les outils de rapprochement de l'offre et de la demande, en lien avec les dispositifs proposés par le Département ;
- Territorialisation de la politique d'insertion : le Département souhaite renforcer la territorialisation de sa politique d'insertion en s'appuyant sur la Communauté d'agglomération, pour répondre au mieux aux attentes des publics en insertion et proposer des outils adaptés aux projets d'aménagement et de développement économiques du territoire d'Est Ensemble. La territorialisation d'une partie de l'offre d'insertion du Département pourrait être mise en place sur Est Ensemble dès que le diagnostic des besoins et des filières créatrices d'emplois locaux sera partagé par les différents acteurs.
- Besoins de formation : la Communauté d'agglomération contribuera au diagnostic de ces besoins pour les publics éloignés de l'emploi en lien avec les communes et les partenaires associatifs présents sur le territoire. Elle proposera aussi une priorisation des demandes de formation, en lien avec la structuration de filières porteuses d'emploi sur le territoire d'Est Ensemble et en cohérence avec les projets d'aménagement (Ourcq en mouvement, CDT) ;
- Clauses d'insertion : le Département et Est Ensemble engageront une réflexion commune autour du devenir des clauses d'insertion dans les marchés publics ;
- Accompagnement des structures associatives : la Communauté d'agglomération et le Département souhaitent accompagner les structures associatives relevant de l'Insertion par l'activité économique - IAE – et de l'Économie sociale et solidaire - ESS dans des actions cohérentes avec les projets d'aménagement du territoire, en privilégiant la complémentarité de leurs appels à projets.
- Insertion des personnes handicapées : dans le cadre de l'évolution des compétences du Conseil général en la matière, le Département et Est Ensemble engageront un travail en commun autour de l'insertion des personnes handicapées.

- Événementiels emploi : le Département et Est Ensemble travailleront à coordonner leurs forums et manifestations consacrées à l'emploi, la formation et l'insertion.

3.4.4 Politique de la ville

Le Département et Est Ensemble réaffirment leur engagement à œuvrer pour le développement des quartiers en difficulté. Ils mettront en œuvre de façon concertée la prochaine réforme de la Politique de la ville engagée par l'État et la programmation communautaire sur les volets emploi et insertion. Les deux partenaires coopéreront sur la territorialisation du droit commun des politiques sociales du Conseil général dans le cadre de cette réforme. Ils mèneront une action coordonnée afin que les quartiers en difficulté du territoire d'Est Ensemble bénéficient de la mise en œuvre d'un droit commun renforcé et de la solidarité nationale.

3.4.5 Action sociale en faveur des personnes âgées

Le Département et Est Ensemble s'engagent à tenir compte de la présence de plus en plus nombreuse de personnes âgées sur leur territoire pour la définition et la conduite des politiques publiques.

Le Schéma départemental en faveur des personnes âgées 2013-2017 prendra en considération la construction intercommunale et le nécessaire renforcement du lien entre le Département, Est Ensemble, les communes et leurs centres communaux d'action sociale. Le Département associera Est Ensemble à sa mise en œuvre et notamment à son animation territoriale et à son évaluation.

Une réflexion commune est déjà engagée sur le rôle qu'Est Ensemble pourrait jouer en matière d'action sociale en faveur des personnes âgées, en complémentarité avec les communes et dans le cadre du schéma départemental en faveur des personnes âgées.

Enfin, comme évoqué au point 3.3.1, le Département et Est Ensemble participeront conjointement à l'observatoire des données sociales départemental et à son animation, en lien étroit avec l'Union départementale des Centres communaux d'action sociale (UDCCAS).

3.4.6 Habitat privé

Le Département soutient les actions de la commune du Pré-Saint-Gervais dans sa lutte contre l'habitat indigne ou insalubre à hauteur de 800 000 €. Le dispositif permettra d'accompagner la réalisation d'opérations de démolition-reconstruction ou de restructuration lourde, il permettra également la réalisation d'études préalables.

Le Département accompagne également l'Opération programmée de l'amélioration de l'habitat (O.P.A.H.) de Pantin et les plans de sauvegarde de Bondy et Bagnolet. Il accompagne, avec l'ANAH, l'OPAH de Romainville. Il cofinance la mission de suivi animation menée par l'opérateur de l'O.P.A.H. de Pantin et soutient les propriétaires occupants, bailleurs et syndicats de copropriétaires pour la réalisation des travaux, en attribuant des aides du fonds d'intervention de quartier (F.I.Q.). Ce dispositif financier est mis en place en partenariat avec ces trois communes et la Communauté d'agglomération d'Est Ensemble. Les conventions FIQ de Bondy et de Bagnolet ont fait l'objet d'avenants permettant notamment de prendre en compte le nouveau régime des aides de l'ANAH applicable depuis 2011 dans le cadre d'octroi d'aide de solidarité écologique (ASE) du programme Habiter Mieux.

3.5 Diversifier le tissu économique et valoriser le potentiel

3.5.1 Soutien à la création d'entreprises

Avec près de 15 000 créations et reprises d'entreprises par an, dont plus de 4000 sur le territoire d'Est Ensemble, un des enjeux majeurs du développement économique et de la

création d'emplois en Seine-Saint-Denis consiste au soutien à la création et au développement des petites entreprises. D'autant plus que 50 % de la création d'entreprises en Seine-Saint-Denis résulte de l'auto-entrepreneuriat, ce qui engendre un besoin d'accompagnement renforcé et particulier, encore plus sur Est Ensemble où cette part s'élève à plus de 44 %.

En cohérence avec les orientations fixées par le CDT d'Est Ensemble, les partenaires concentreront leurs interventions sur des actions de soutien aux principaux opérateurs en charge de l'accompagnement, de l'hébergement et du financement de la création d'entreprises sur le territoire d'Est Ensemble : incubateurs, pépinières d'entreprises, groupement de créateurs, plateforme de prêts d'honneur et fonds de garantie.

Les partenaires veilleront ainsi à assurer conjointement la valorisation de leur offre de services, pour promouvoir au mieux le territoire et assurer les meilleurs conseils aux entreprises et porteurs de projets.

3.5.2 Promotion du territoire, accueil et implantation des entreprises

Le Département et la Communauté d'agglomération souhaitent développer un « langage commun » pour accueillir et accompagner l'implantation d'entreprises sur le territoire. Le Département est ainsi amené à transmettre des demandes d'implantations à Est Ensemble et à constituer un relais privilégié dans les relations de la Communauté d'agglomération avec l'Agence Régionale de Développement d'Ile-de-France. Par le renforcement de leur partenariat, les services se tiendront régulièrement informées du suivi et des impacts des grands projets d'implantations.

Une information commune pourrait également être développée sur les sites à potentiel d'implantation (disponibilités immobilières et foncières).

Le Département veillera à une cohérence dans la présentation du territoire de la Seine-Saint-Denis et la Communauté d'agglomération lors de grands événements nationaux et internationaux (SIMI, Salon du Bourget...).

3.5.3 Rayonnement du pôle artisanal de Pantin et du parc technologique Biocitech

Le Département et Est Ensemble poursuivront la réflexion et les actions engagées en commun concernant le développement et le rayonnement du pôle artisanal de Pantin et du parc technologique Biocitech à Romainville.

Avec l'institut de recherche pour le développement de Bondy, le groupement hospitalier Paris-Seine-Saint-Denis Avicenne et Jean Verdier, l'université Paris 13 et son unité de formation et de recherche de médecine à Bobigny ...le parc Biocitech fait partie du CEVIBIO, le cluster dédié aux sciences pour le vivant. Il représente environ 30 % des surfaces franciliennes dédiées aux entreprises de ce secteur et constitue un atout incontestable pour le développement de la filière « santé et sciences pour le vivant », au niveau métropolitain et national.

Le Département participe aux financements des projets de R&D collaborative labellisés par le pôle de compétitivité Medicen Paris Région. Il mobilise son réseau partenarial, industriel, académique et institutionnel, pour animer la vie scientifique et entrepreneuriale du parc Biocitech, notamment avec l'organisation de grands événements.

3.5.4 Soutien à la filière Image

Le Département et la Communauté d'agglomération affirment leur soutien commun à la filière image. Dans cette perspective, Est Ensemble adhèrera au Pôle Média Grand Paris dont le Conseil Général est membre fondateur. Le Pôle Média Grand Paris est en effet une grappe d'entreprises qui rassemble les acteurs économiques de l'enseignement et de la recherche appartenant à la filière Image. Il réunit 80 membres dont 10 organismes de formation et de recherche et 65 entreprises. Sa mission consiste à accompagner le développement économique de la filière Image sur le territoire.

3.6 Mettre en œuvre une convention de coopération culturelle et patrimoniale

Dans le cadre du CDT d'Est Ensemble, un travail sera mené sur la valorisation du patrimoine architectural et culturel. Est Ensemble et le Département s'associeront pour mener à bien cet objectif.

Le Département a d'ores et déjà signé des conventions de coopération culturelle et patrimoniale avec Bagnolet, Bondy, Les Lilas, Le Pré Saint-Gervais, Noisy-le-Sec et Pantin et des chantiers sont engagés avec Montreuil et Romainville. Afin de réaffirmer l'articulation des politiques publiques de la culture sur ces territoires et d'éviter le cloisonnement des champs culturels en fonction des compétences des uns et des autres, le Département propose que la Communauté d'agglomération soit cosignataire des futures conventions de coopération culturelle et patrimoniale entre le Département et les Villes de l'agglomération.

De plus, le Département et Est Ensemble s'engagent à élaborer ensemble une convention de coopération culturelle et patrimoniale. Cette convention permettra de cofinancer et de copiloter un diagnostic culturel et patrimonial à l'échelle du territoire de l'agglomération. Elle prendra notamment en compte les enjeux liés à la lecture publique, aux cinémas et aux enseignements artistiques et permettra de dégager des préconisations d'actions pour les années à venir. D'autres champs d'action liés au développement des usages du numérique, de formes novatrices d'action culturelle et de médiation patrimoniale devront être explorés.

Cette convention mettra aussi en lumière, d'une part l'orientation pour le développement de l'arc culturel autour du canal de L'Ourcq (voir point 3.8.1) qui s'appuiera sur le développement d'équipements d'excellence comme la Maison de la culture de Seine-Saint-Denis (MC93) ou le Centre national des arts de la rue (CNAR) du Moulin Fondu et, d'autre part, le « croissant » des musiques actuelles en première couronne parisienne, composé en particulier des salles du Triton, des instants chavirés, et de la Dynamo.

3.6.1 Diagnostic territorial sur les pratiques culturelles du territoire

Le Département participera activement à la démarche de diagnostic territorial sur les pratiques culturelles du territoire d'Est Ensemble. Ce diagnostic, porté par les deux partenaires, devra permettre de dégager des pistes de coopération et des préconisations d'actions pour les années à venir.

3.6.2 Valorisation du patrimoine

Le Département et la Communauté d'agglomération échangeront leurs données patrimoniales et se concerteront sur les enjeux patrimoniaux liés aux projets d'aménagement, sur l'élaboration éventuelle de diagnostics patrimoniaux ciblés sur les aspects les plus remarquables du territoire, et sur le portage d'actions de valorisation et de médiation patrimoniale. Des projets pourront notamment venir enrichir l'orientation autour du canal de l'Ourcq. Ces actions restent à définir et seront initiées dans le cadre de la convention de coopération culturelle et patrimoniale entre les deux partenaires. En lien avec les actions du CDT, un travail sera mené sur le dialogue à nouer entre préservation et valorisation du patrimoine, d'une part, projets d'aménagement et architecture contemporaine, d'autre part.

3.6.3 Lecture publique

Les deux partenaires adopteront une stratégie partagée concernant le soutien au Centre de Promotion du Livre de Jeunesse (CPLJ) afin de conforter son développement. Compte tenu de l'envergure métropolitaine du Salon du Livre et de la Presse Jeunesse en Seine-Saint-Denis, organisé chaque année par Montreuil, le CPLJ, le Département et la Communauté d'agglomération soutiendront ce salon dans sa recherche de nouveaux partenaires financiers.

Par ailleurs, dans le cadre du diagnostic culturel et de la réflexion sur le projet « lecture et territoire », ils mettront en œuvre un « Contrat Territoire Lecture », déclinant le Contrat

territoire lecture départemental sur le territoire de la Communauté d'agglomération, en partenariat étroit avec le Ministère de la culture et la Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France.

Dans le cadre d'une réflexion globale autour des enjeux de lecture publique, les deux partenaires réfléchiront ensemble à la mise à niveau des établissements en termes de collections, d'horaires d'ouverture, de services aux publics (champ social, adolescents et jeunes adultes, publics des crèches et PMI), d'action culturelle, de développement du numérique et de ses usages...

3.6.4 Enseignements artistiques

Dans le cadre du diagnostic culturel précédemment cité, la Communauté d'agglomération engagera l'élaboration d'un schéma des enseignements artistiques, qui traitera notamment des conservatoires de musique. Le Conseil général participera activement à cette démarche et y apportera son expertise.

La Maîtrise de Radio France, qui dispense un enseignement d'excellence dans le domaine musical à Paris, a ouvert en 2007 un second site à l'école primaire Olympe de Gouges de Bondy, en pré-maîtrise. Au vu du succès de cette expérience, un cursus de maîtrise a été créé au collège Pierre Brossolette de Bondy à la rentrée 2011. Afin d'accompagner l'enseignement dispensé aux élèves maîtrisiens, la Commune souhaite construire un auditorium. L'auditorium devrait être mis en service pour la rentrée 2013. La Commune de Bondy en a la maîtrise d'ouvrage

Le site constituera un nouveau lieu culturel pour la commune, doté d'accès propres et d'une salle de 150 places environ. La parcelle d'implantation appartenant à la Ville et sur laquelle elle souhaite construire l'auditorium se situe devant le collège Pierre Brossolette.

Le coût du projet est estimé à 6 980 000 d'euros TTC. Le Département a décidé de s'engager dans ce projet structurant pour les enseignements artistiques et déblocuera donc un financement de 500 000 euros.

Par ailleurs, le dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale (DEMOS) fait l'objet d'une collaboration entre le Département et la Communauté d'agglomération. Les conservatoires des villes concernés par ce projet en 2013 sont ceux de Bobigny, Noisy-le-Sec et Pantin.

3.6.5 Manifestations culturelles

Le Département et la Communauté d'agglomération s'engagent à soutenir des manifestations à fort rayonnement, qui vont dans le sens d'une exigence artistique, de l'élargissement des publics, d'une structuration de l'offre artistique et d'une forme de novation dans les propositions artistiques et culturelles

3.7 Soutenir le sport

Dans le domaine du sport et des loisirs, un diagnostic sera mené dans le cadre du Schéma de cohérence territoriale des équipements sportifs (SCOTES).

De plus, le Département et Est Ensemble souhaitent travailler ensemble sur les points suivants :

- Plan piscine 2013-2014
Ce plan doit permettre, à partir d'une analyse fine des besoins des différents publics (scolaires, clubs, grand public, publics spécifiques) et des équipements existants, de proposer une programmation des investissements nécessaires ; l'engagement de l'élaboration de ce plan est programmé pour la rentrée 2013. Les piscines de l'agglomération sont en effet vétustes et insuffisantes, ce qui limite l'accès des

habitants, et particulièrement des enfants, qui ne disposent pas de conditions suffisantes pour "savoir nager". La Communauté d'agglomération souhaite donc réaliser un schéma directeur des piscines pour assurer la cohérence des aménagements et une meilleure accessibilité. La Communauté d'agglomération est intéressée par un accompagnement du Département sur les questions sportives et de loisirs ainsi que sur le devenir des piscines de Bagnolet, de Bondy, de Montreuil, de Noisy-le-Sec et de Pantin. Un investissement important s'imposera sur ces équipements compte tenu de leur mauvais état actuel.

- Recherche de mécénat sur le projet de piscine Leclerc 2013
Cette piscine de Pantin, la plus ancienne du département et classée au titre des monuments historiques, va faire l'objet d'une rénovation et d'une extension urgente. Est Ensemble est intéressé par l'accompagnement du Département sur le financement d'opérations de restauration des édifices présentant un intérêt patrimonial.
- Déclinaison communautaire du schéma de cohérence territoriale des équipements sportifs (SCOTES) 2014/2015
La Communauté d'agglomération souhaite s'inspirer de la démarche de concertation et de la méthodologie mises en place dans le cadre de l'élaboration du SCOTES et s'inscrire dans les mêmes orientations pour établir son propre schéma directeur. L'intercommunalité sera un vecteur incontournable de la cohérence territoriale défendue dans le SCOTES sur les questions d'aménagement des équipements et de développement des pratiques sportives.
Le Département et la Communauté d'agglomération étudieront la possibilité de bâtir un plan concerté d'optimisation de l'usage des équipements sportifs présents sur le territoire.
- Réflexion commune sur le sport de haut niveau en articulation avec l'Institut Régional de développement du Sport
Trois grands clubs partenaires du Département (Club Bagnolet Lutte 93, CA Montreuil 93, ACB Rugby 93) résident sur le territoire ainsi que des clubs de performance (AS Bondy Tennis, Cercle des Nageurs Noiséens). Est Ensemble et le Département souhaitent encourager et favoriser ces pratiques de haut niveau. Ils s'engagent à travailler à l'action structurante de ces clubs de haut niveau auprès des autres clubs sur le territoire d'Est Ensemble.
- Soutien au handisport
Engagé depuis 2008 dans le développement de la pratique sportive pour les personnes handicapées, le Département travaille à l'émergence de conditions favorables pour permettre la création d'un cluster «sport et handicap» sur le stade départemental de la Motte et le Syndicat interdépartemental pour la gestion des parcs de sports (SIGPS) à Bobigny. La Communauté d'agglomération, intéressée par ce projet, participera aux instances de pilotage et d'études.

3.8 Articuler les projets d'Est Ensemble avec l'alliance L'Ourcq en mouvement

La Communauté d'agglomération est partenaire de l'alliance L'Ourcq en Mouvement qui couvre quatorze villes de Seine-Saint-Denis autour du canal et de l'ex-RN3, et qui inclut aussi Paris et la Seine-et-Marne. Il est donc nécessaire de travailler ensemble à l'articulation entre les grands projets stratégiques d'Est Ensemble et du Département, pour créer de la cohérence sur le territoire de l'alliance.

3.8.1 Arc culturel et de loisirs autour du canal de l'Ourcq

Les partenaires souhaitent développer un arc culturel, sportif et de loisirs autour du canal de L'Ourcq, en cohérence avec le CDT d'Est Ensemble, en s'appuyant notamment sur l'optimisation des pôles d'animations d'été existants. Ils engageront en particulier les actions suivantes :

- les deux partenaires travailleront sur une convention de coopération culturelle globale (voir 3.6), dans laquelle apparaîtra leur volonté commune d'un développement culturel harmonieux et cohérent autour du canal
- les deux partenaires rechercheront des solutions pour le financement de la rénovation de la Maison de la Culture 93 (MC93)
- le Département travaille à la mise en place d'une signalétique le long du canal de l'Ourcq pour indiquer notamment les lieux emblématiques proches. Ce jalonnement pourra être la première étape d'un cheminement pour les piétons et cyclistes entre le canal de l'Ourcq et le cœur des villes qu'il traverse
- comme évoqué au point 3.2.4, le Département reproduira, sous des formats évolutifs, l'initiative « Ourcq vert et bleu » le dernier dimanche du mois de septembre. En 2013, cette initiative se déroulera dans le parc de La Bergère

Enfin, les deux partenaires mettront en place un groupe de travail en lien avec la ville de Paris et la DRAC afin de réfléchir à l'émergence de cet arc culturel, sportif et de loisirs autour des grands équipements culturels et artistiques présents le long du canal et de l'ex-RN3.

3.8.2 Diversification du tissu économique et valorisation du potentiel

La Communauté d'agglomération et le Département souhaitent travailler ensemble pour aider à la diversification du tissu économique dans le cadre du renouvellement des territoires autour du canal. Les filières industrielles relevant du numérique, des sciences pour le vivant et des écotechnologies bénéficieront d'une attention particulière, notamment dans le cadre des politiques menées par le Département en faveur de la recherche, du développement et de l'innovation (voir aussi 3.5.3).

Une réflexion commune sera également engagée sur l'immobilier d'entreprises et sur les moyens à mettre en œuvre pour accompagner le renouvellement urbain et maintenir un tissu économique diversifié.

Enfin, un travail partenarial sera mené dans l'objectif de promouvoir les atouts du territoire et de valoriser son potentiel économique. Le développement d'un « langage commun » en matière de promotion du territoire doit ainsi conforter le positionnement stratégique du territoire à l'échelle départementale et métropolitaine. La Commission économique du canal de l'Ourcq contribuera à mobiliser les acteurs locaux en ce sens.

4 Suivi, bilan et ajustements de la convention-cadre

Un contact régulier sera établi entre les partenaires afin de faire le point sur l'utilisation des difficultés rencontrées et les améliorations à effectuer.

Pour assurer le suivi des engagements précédemment cités, le Département de la Seine-Saint-Denis et la Communauté d'agglomération Est Ensemble s'engagent à :

4.1 Mettre en place des instances de pilotage et de suivi de la convention

Seront mis en place dès la signature de cette convention :

- Un comité de pilotage composé a minima du Président du Conseil Général de la Seine-Saint-Denis et du Président de la Communauté d'agglomération Est Ensemble ou de leurs représentants respectifs.

Le comité de pilotage se réunit une fois par an pour vérifier l'avancement de la présente convention, valider les éventuels avenants et l'évaluation du dispositif.

- Un comité technique de suivi composé a minima de membres des directions générales du Département de la Seine-Saint-Denis et de la Communauté d'agglomération. Les directions en charge des projets de coopération pourront être associées à cette instance.

Le comité technique de suivi se réunira deux fois par an pour assurer le suivi d'exécution de la présente convention. Il proposera au comité de pilotage :

- Un tableau de bord partagé précisant les indicateurs retenus pour évaluer la réalisation de chacun des engagements, dans un délai maximum de trois mois à compter de la prise d'effet de la convention ;
- Si besoin, des projets d'avenants pour ajuster la convention aux nouveaux enjeux. Ces ajustements pourront porter sur l'approfondissement des engagements pris ou la mise en œuvre de nouvelles actions partenariales, en fonction des dynamiques générées.

4.2 Évaluer la convention après son arrivée à terme

Les deux parties s'engagent à mener à l'issue de la convention une évaluation complète portant sur :

- la réalisation des engagements de la présente convention ;
- le dispositif et son impact sur les relations entre les deux parties ;
- la valeur ajoutée de la convention au regard de la mise en œuvre des politiques publiques et au regard du gain pour les citoyens.

5 Durée de la convention et entrée en vigueur

Cette convention est conclue pour une durée de deux ans à compter de sa signature par les deux parties. Les engagements inscrits prendront effet dès sa signature.

Elle éclaire pour deux ans la volonté commune du Département et de la Communauté d'agglomération Est Ensemble d'accompagner de concert les mutations du territoire au service d'un développement durable et d'une métropole solidaire et attractive.

Six mois avant la fin de cette échéance, les parties examineront les conditions de son éventuel renouvellement.

6 Modification de la convention

Les parties peuvent modifier d'un commun accord la présente convention en se mettant d'accord sur un avenant, soumis à l'approbation de l'assemblée délibérante

7 Résiliation de la convention

Si l'une des parties souhaite mettre fin à la présente convention avant son terme, elle devra avertir l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception en respectant un délai de préavis de trois mois.

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure, restée en tout ou partie infructueuse.

8 Communication sur la convention

Les deux parties s'engagent à mobiliser largement leurs outils de communication (magazines, réseaux sociaux, newsletter, site internet...) pour informer la population et les partenaires de l'existence de cette convention.

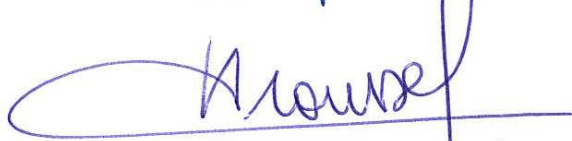
9 Liste des annexes

- Arrêté N° 2012-1733 du 13 juin 2012 portant modification des statuts de la Communauté d'agglomération
- Alliance Ourcq en mouvement
- Schéma directeur territorial d'aménagement numérique
- Plan climat énergie départemental
- Convention entre le Département et la Région pour la gestion des déchets
- Règlement d'assainissement départemental

Convention-cadre établie en quatre exemplaires originaux.

Bobigny, le

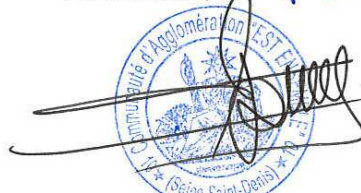
4 octobre 2013



Le Président du Département
de la Seine-Saint-Denis

Romainville, le

4 octobre 2013



Le Président de la Communauté
d'agglomération Est Ensemble